



Ville d'Athis-Mons

PROCÈS VERBAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du mercredi 29 mars 2023

(Exécution des Art. L.2121-9 et 2121-10 du Code Général des Collectivités
Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune d'ATHIS-MONS, légalement convoqué, s'est
assemblé à l'Espace René L'HELGUEN, sous la **Présidence de Monsieur Jean-
Jacques GROUSSEAU, Maire d'Athis-Mons,**

PRÉSENTS :

M. GROUSSEAU, M. SAC, Mme HEBBADJ, M. CONAN, Mme MATTIVI, M. MIR, Mme LINEK, M. LALOUCI, Mme RIBÉRO, M. GÜNDÜZ, M. CHAMBRY, M. ELBILIA, M. ABDESSELAM, Mme MOREAU, Mme AÏT TAYEB, Mme DUSSON-DUTHOIT, M. OGER, Mme VERNADE, Mme BOUVIER, M. TOUIZA, Mme MOKHTARI, Mme ARTIGAUD, M. L'HELGUEN, M. NEAU, M. DUMAINE (jusqu'au point 2023-019), M. FINEL.

Formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme BEAUDOIN	qui donne pouvoir à	M. MIR
Mme SOW	qui donne pouvoir à	M. GROUSSEAU
M. DELAVEAU	qui donne pouvoir à	M. LALOUCI
M. LEBON	qui donne pouvoir à	Mme LINEK
Mme LUBILU MULAMBA	qui donne pouvoir à	Mme MOREAU
M. DE SOUSA ANTUNES	qui donne pouvoir à	M. SAC
M. TAMIN	qui donne pouvoir à	M. CONAN
Mme LAMOUR	qui donne pouvoir à	Mme MATTIVI
M. TAHARI	qui donne pouvoir à	Mme HEBBADJ
Mme RODIER	qui donne pouvoir à	M. NEAU
Mme SILVA DE SOUSA	qui donne pouvoir à	Mme ARTIGAUD
Mme DURAND	qui donne pouvoir à	M. L'HELGUEN

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. PETETIN

M. DUMAINE (à partir du point 2023-020)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MOKHTARI

----*----

Monsieur Jean-Jacques GROUSSEAU déclare la séance ouverte à 19h00

Le Conseil Municipal,

- ▶ **APPROUVE à l'unanimité des membres** le compte rendu de la séance du 15 février 2023,
- ▶ **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ▶ **PREND ACTE** de la liste des marchés à procédure adaptée pris à partir de 40 000 € HT,
- ▶ **PREND ACTE** de la liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) avec décision de préemption ou non préemption,

----*----

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

----*----

2023-014 COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

APPROUVE ET DECLARE à l'unanimité des membres que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE POUR : 38.

2023-015 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Suite à la présentation des documents budgétaires et après que Monsieur le Maire se soit retiré et que le Conseil municipal ait confié la présidence à Monsieur Patrice SAC, il est procédé au vote du Compte Administratif 2022 du budget ville avec la modification page 85 de la maquette budgétaire sur le montant de la subvention attribué à l'association 3A (2 200 euros) **30 voix POUR, et 8 ABSTENTIONS (Mme ARTIGAUD, Mme RODIER par procuration, Mme SILVA DE SOUSA par procuration, M. L'HELGUEN, M. NEAU, Mme DURAND par procuration, M. DUMAINE et M. FINEL).**

Le Compte Administratif 2021 du budget ville est donc arrêté conformément à sa présentation en séance :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	fonctionnement	51 374 332.34	54 799 965.31
	investissement	7 541 802.15	9 176 793.93
Reports N-1	fonctionnement		3 930 197.22
	investissement	1 769 666.71	1 227 245.76
	Total	60 685 801.20	67 906 956.46
Restes à Réaliser	investissement	2 968 841,83	1 488 366,00
Résultat cumulé	fonctionnement	51 374 332.34	58 730 162.53
	investissement	12 280 310.69	10 665 159.93
	Total cumulé	63 654 643.03	69 395 322.46

VOTE POUR : 30.

2023-016 AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA VILLE

DECIDE :

- **D’AFFECTER avec 37 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. FINEL)** à la section d’investissement la somme de 1 615 150.76 euros, nécessaire à la couverture du besoin de financement de ladite section et d’inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2023 au compte 1068,
- **D’INSCRIRE avec 37 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. FINEL)** en section de fonctionnement au compte 002 la différence, soit 5 740 679.43 euros et en section d’investissement le solde d’exécution déficitaire de 134 674.93 euros au compte 001 du budget primitif 2023.

VOTE POUR : 37.

2023-017 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

ADOPTE avec 30 voix POUR, 7 voix CONTRE (Mme ARTIGAUD, Mme RODIER par procuration, Mme SILVA DE SOUSA par procuration, M. L’HELGUEN, M. NEAU, Mme DURAND par procuration, et M. DUMAINE et 1 ABSTENTION (M. FINEL) les deux sections ainsi qu’il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants :

	Chapitres	BP 2023	VOTES EXPRIMES
Dépenses	011 (charges à caractère général)	13 256 135	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	012 (personnel)	29 300 000	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	014 (atténuation produits)	250 000	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	65 (transferts)	12 163 900	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	66 (frais financiers)	400 000	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	67 (dépenses exceptionnelles)	30 000	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	68 (provision pour risques)	110 000	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	022 (dépenses imprévues)	94 244	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	042 (dotations aux amortissements et provisions)	1 406 406	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	023 (virement à la section d'investissement)	4 200 000	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
Total		61 210 685	

Recettes	013 (atténuation charges)	180 000	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	002 (résultat reporté)	5 740 680	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	70 (produit services)	3 200 000	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	73 (fiscalité)	38 706 000	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	74 (participations)	13 054 000	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	75 (produits gestion courante)	130 005	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	77 (recettes exceptionnelles)	200 000	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
Total		61 210 685	

En section d'investissement, les chapitres suivants :

	Chapitres	BP 2023	VOTES EXPRIMES
Dépenses	16 (emprunts et dettes assimilées)	2 400 000	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	204 (subventions d'équipements versées)	50 000	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	20 (immobilisations incorporelles)	305 000	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	21 (immobilisations corporelles)	7 557 948	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	23 (immobilisations en cours)	3 137 800	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	020 (dépenses imprévues)	121 092	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	001 (déficit)	134 675	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	001 (report)	2 968 841	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	10 (remboursement taxe d'aménagement)	1 366 200	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	041 (opérations d'ordre à l'intérieur de la section)	33 000	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
Total		18 074 556	

Recettes	10 (dotations, fonds Divers et réserves)	3 715 150	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	13 (subventions d'investissements)	4 020 000	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	16 (emprunts et dettes assimilées)	4 700 000	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	040 (opérations d'ordre de transfert entre section)	1 406 406	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	021 (virement de la section de fonctionnement)	4 200 000	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
	041 (opérations d'ordre à l'intérieur de la section)	33 000	Adopté avec 30 Voix Pour, 7 Voix Contre et 1 Abstention
Total		18 074 556	

DECIDE avec 30 voix POUR, 7 voix CONTRE (Mme ARTIGAUD, Mme RODIER par procuration, Mme SILVA DE SOUSA par procuration, M. L'HELGUEN, M. NEAU, Mme DURAND par procuration, et M. DUMAINE et 1 ABSTENTION (M. FINEL)

Le budget Primitif de la Commune d'Athis-Mons pour l'année 2023 est arrêté aux sommes suivantes exprimées en euros :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Opérations réelles	55 604 280	55 470 000
Opérations d'ordre	5 606 405	5 740 685
<u>TOTAUX</u>	61 210 685	61 210 685
<u>INVESTISSEMENT</u>		
Opérations réelles	18 041 556	12 435 150
Opérations d'ordre	33 000	5 639 406
<u>TOTAUX</u>	18 074 556	18 074 556

Tel que présenté dans le document budgétaire contenant le détail par section, article et les annexes prévues par la réglementation en vigueur.

VOTE POUR : 30.

2023-018 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023 DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

VOTE avec 37 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. DUMAINE) pour l'année 2023 les taux des contributions directes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	47,42 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54,64 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	21.05%
--	--------

VOTE POUR : 37.

2023-019 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PUBLICS ET APPROBATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS À INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE ET LES ASSOCIATIONS DENOMMEES « UNION SPORTIVE OLYMPIQUE ATHIS-MONS (USOAM) », « COMITE DES ŒUVRES SOCIALES », « UNE CHANCE POUR REUSSIR » ET « COMMUNAUTE JEUNESSE »

DÉCIDE avec 30 voix POUR (Mme HEBBADJ, Mme BEAUDOIN par procuration, M DELAVEAU par procuration, Mme DUSSON-DUTHOIT, M. DE SOUSA ANTUNES par procuration, M. TAMIN par procuration, Mme VERNADE, Mme ARTIGAUD ne prenant pas part au vote) de l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations conformément au tableau ci-dessous avec une modification du montant attribué à l'association 3A (soit 2 200 euros) :

Associations	Montant accordé lors du BP23
Associations patriotiques et diverses	
Amicale des Marins et Marins Anciens Combattants (AMMAC)	200 €
Amicale des Anciens Combattants d'Athis-Mons	400 €
Comité départemental du Souvenir du Général de Gaulle	400 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie-Maroc-Tunisie (FNACA)	400 €
Comité Seine et Orge de la société des membres de la légion d'honneur	300 €
Union Nationale des anciens Combattants (UNC)	400 €
Associations de jumelage	
Jumelage Sinaïa	500 €
Jumelage Ballina	2 500 €
Associations sportives	
Union Sportive Olympique d' Athis-Mons (USOAM)	187 000 €
Athis-Mons Modélisme Automobile	500 €
BadAthis	500 €
Judo-club	8 000 €
Karaté Club	6 000 €
Fight-boxing	10 000 €
Société nautique de la Haute Seine - Aviron	1 000 €
YCAM Yacht club Athis-Mons	1 000 €
Val d'Orge Escrime	1 000 €
Volley Olympique Juvisy/Athis-Mons (VOJAM)	1 000 €
Rugby / Drops Agés	500 €
Slam Danse	500 €
GV Gym loisirs	1 000 €
Phoenix form	1 000 €

Les Godillots de l'Orge	200 €
Association sportive Collège Delalande	500 €
Association sportive lycée Clément Ader	700 €
Associations scolaires et éducatives	
Une Chance pour Réussir	45 000 €
FSE Delalande	700 €
FSE collège Mozart	500 €
Associations des Seniors	
La Cour	11 000 €
La Tête et les Jambes	1 000 €
Ensemble et solidaires (UNRPA)	1 000 €
CAAM	1 000 €
Associations Culturelles	
Amicale du Val	2 000 €
Sol de Cuba	1 200 €
Guitar'Essonne	2 500 €
Too High Spirit	4 000 €
Orchestre d'Harmonie des Portes de l'Essonne	7 500 €
Cercle Celtique Dal'ch Mat	500 €
Divipassion	1 500 €
3A	2 200 €
IMATHIS	1 500 €
Théâtre H	2 500 €
Playz'en Scene	2 000 €
Mita Mita	850 €
Truesight	5 000 €
ZOOM	500 €
Les Frères Kazamaroffs	5 000 €
Franco-Berbere des portes de l'Essonne	1 200 €
Entre 2A	800 €
Cab theatre	2 700 €
ASECAM	1 500 €
Association de la Petite Enfance	
Tricotin et Barbotine	15 000 €
Associations Municipales	
Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.)	85 000 €
Associations sociales et caritatives	
Association Laurette Fugain	500 €
Les Bouchons d'Amour Beauceron	250 €
La Chalouette	300 €
L'Oasis	300 €
Réseau Kinésithérapie Bronchiolite Essonne	350 €
ANTEA /Communauté Jeunesse + PEREN	35 700 €
Athis Alpha	3 000 €

Solidarité et Partage	6 700 €
Ressources	10 000 €
Secours populaire	5 000 €
Société St Vincent de Paul	3 500 €
Brûlant.e.s	500 €
Aides	500 €
Associations Diverses	
CLCV - Mieux Vivre au Noyer Renard	1 500 €
Amicale Jardin Jovet	3 000 €
Amicale des sapeurs-pompiers d'Athis-Paray - subvention exceptionnelle	4 000 €
Jardin Découvertes St Exupéry	800 €
OSE	1 200 €
Rangers d'Ile de France	300 €
AMAP FESTIVAL DES LÉGUMES	500 €
Total	508 550 €

DÉCIDE avec 30 voix POUR (Mme HEBBADJ, Mme BEAUDOIN par procuration, M DELAVEAU par procuration, Mme DUSSON-DUTHOIT, M. DE SOUSA ANTUNES par procuration, M. TAMIN par procuration, Mme VERNADE, Mme ARTIGAUD ne prenant pas part au vote) de l'attribution de subventions d'investissement aux associations conformément au tableau ci-dessous :

Association	Montant de la subvention 2023
Union Sportive Olympique d' Athis-Mons (USOAM)	34 339 €
Ilot Saint Fiacre	2 000 €
ACD training	1 400 €

PRÉCISE avec 30 voix POUR (Mme HEBBADJ, Mme BEAUDOIN par procuration, M DELAVEAU par procuration, Mme DUSSON-DUTHOIT, M. DE SOUSA ANTUNES par procuration, M. TAMIN par procuration, Mme VERNADE, Mme ARTIGAUD ne prenant pas part au vote) que l'attribution de la subvention est conditionnée par la transmission du dossier de demande.

DÉCIDE avec 30 voix POUR (Mme HEBBADJ, Mme BEAUDOIN par procuration, M DELAVEAU par procuration, Mme DUSSON-DUTHOIT, M. DE SOUSA ANTUNES par procuration, M. TAMIN par procuration, Mme VERNADE, Mme ARTIGAUD ne prenant pas part au vote) d'approuver les termes des conventions d'objectifs, joints à la présente, à intervenir entre la Ville et l'USOAM, le COMITE DES ŒUVRES SOCIALES, UNE CHANCE POUR REUSSIR et COMMUNAUTE JEUNESSE et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

DÉCIDE avec 30 voix POUR (Mme HEBBADJ, Mme BEAUDOIN par procuration, M DELAVEAU par procuration, Mme DUSSON-DUTHOIT, M. DE SOUSA ANTUNES par procuration, M. TAMIN par procuration, Mme VERNADE, Mme ARTIGAUD ne prenant pas part au vote) l'attribution de subventions de fonctionnement aux organismes publics conformément au tableau ci-dessous :

Caisse des écoles	586 000 €
Centre communal d'action sociale	1 700 000 €

AUTORISE avec 30 voix POUR (Mme HEBBADJ, Mme BEAUDOIN par procuration, M DELAVEAU par procuration, Mme DUSSON-DUTHOIT, M. DE SOUSA ANTUNES par procuration, M. TAMIN par procuration, Mme VERNADE, Mme ARTIGAUD ne prenant pas part au vote) Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.

DIT avec 30 voix POUR (Mme HEBBADJ, Mme BEAUDOIN par procuration, M DELAVEAU par procuration, Mme DUSSON-DUTHOIT, M. DE SOUSA ANTUNES par procuration, M. TAMIN par procuration, Mme VERNADE, Mme ARTIGAUD ne prenant pas part au vote) que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

VOTE POUR : 30.

2023-020 EXONERATION DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LES COMMERCANTS DE LA RN7 PENDANT TOUTE LA DUREE DES TRAVAUX DU TRAMWAY T7

DECIDE à l'unanimité des membres d'approuver les termes de de l'exonération totale de la redevance pour l'Occupation Temporaire du Domaine Public pour les commerçants de la N7

DIT à l'unanimité des membres que cette exonération s'applique uniquement aux commerçants disposant d'une terrasse temporaire ou d'un étalage au droit de leur commerce, situé sur le trottoir mais exclut les aménagements de voirie pour stationnement, notamment ceux pour les transports de fonds

DECIDE à l'unanimité des membres que cette exonération sera valable tout le temps de la durée des travaux du T7

VOTE POUR : 37.

2023-021 APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE D'OBJECTIFS AVEC LE BAILLEUR I3F RELATIVE AU COFINANCEMENT D'UNE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE EN VUE DE LA RENATURATION DE LA PLACE MENDES FRANCE AU NOYER RENARD

- **DÉCIDE à l'unanimité des membres d'approuver les termes de la convention partenariale d'objectifs avec le bailleur I3F**
- **AUTORISE à l'unanimité des membres le Maire à signer ladite convention**

VOTE POUR : 37.

2023-022 ADHESION A L'ASSOCIATION ESSONNE DEVELOPPEMENT

- **DÉCIDE à l'unanimité des membres d'acter l'adhésion de la ville d'Athis-Mons à l'association Essonne Développement de façon annuelle et renouvelable ;**
- **AUTORISE à l'unanimité des membres le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion.**

VOTE POUR : 37.

**2023-023 RÉGIE DES QUARTIERS LES PORTES DE L'ESSONNE - DÉROGATION
AU REPOS HEBDOMADAIRE DOMINICAL DU 1^{ER} AVRIL AU 30
SEPTEMBRE 2023**

DÉCIDE avec 32 voix POUR, 4 voix CONTRE (Mme LINEK, M. ELBILIA, M. LEBON par procuration et M. FINEL) et M. SAC ne prenant pas part au vote, d'émettre un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical formulée par la société Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne pour tous les dimanches compris entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2023.

DIT avec 32 voix POUR, 4 voix CONTRE (Mme LINEK, M. ELBILIA, M. LEBON par procuration et M. FINEL) et M. SAC ne prenant pas part au vote, que la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne qui statuera dans un délai de huit jours par arrêté motivé et notifiera sa décision à la Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne.

VOTE POUR : 32.

2023-024 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DÉCIDE avec 31 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme ARTIGAUD, Mme RODIER par procuration, Mme SILVA DE SOUSA par procuration, M. L'HELGUEN, M. NEAU, Mme DURAND par procuration):

Article 1 : création de postes.

Il est créé :

- Un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles à temps complet sur un grade du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,
- Un poste de journaliste, chargé de communication à temps complet sur un grade du cadre d'emploi des attachés territoriaux,

Le journaliste, chargé de communication a pour mission d'assurer la rédaction de textes pour les supports de la communication municipale interne et externe, de participer à l'enrichissement et à la mise à jour du contenu rédactionnel des supports numériques, d'accompagner les services municipaux dans l'élaboration de leurs supports de communication et de participer à l'organisation et au suivi de certains événements.

Ce poste de catégorie A est ouvert à des candidats possédant une formation supérieure et une expérience réussie sur un poste similaire.

La rémunération du titulaire à ce poste sera fixée sur la base des grilles indiciaires du cadre d'emploi des attachés territoriaux,

- Un poste d'agent de surveillance et de maintenance des installations sportives à temps complet sur un grade du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,
- Un poste d'aide auxiliaire de puériculture à temps complet sur un grade du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux,
- Un poste d'agent chargé de la sécurité aux abords des écoles à temps non complet 43% sur un grade du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux,
- Un poste d'agent d'office à temps non complet 28 % sur un grade du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Après le délai légal de parution des vacances d'emplois, ces postes pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8.2° : « Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserves qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ». Ces postes pourront également être pourvus par des agents contractuels afin de remplacer les agents indisponibles occupant initialement ces postes.

Article 2 : transformation de poste.

Il est transformé :

- Un poste d'agent de surveillance de la voie publique à temps complet sur le grade d'adjoint technique en poste de gardien de police municipale à temps complet sur un grade du cadre d'emploi des agents de police municipale,

Après le délai légal de parution des vacances d'emplois, ces postes pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8.2° : « Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserves qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ». Ces postes pourront également être pourvus par des agents contractuels afin de remplacer les agents indisponibles occupant initialement ces postes.

Article 3 : crédits

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

VOTE POUR : 31.

2023-025 AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER TOUT AVENANT A LA CONVENTION DU 7 JANVIER 2008 ENTRE LE REPRÉSENTANT DE L'ETAT ET LA COMMUNE POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DECIDE à l'unanimité des membres

Article 1 : d'autoriser le Maire à signer tous les avenants qui modifieraient la convention du 07/01/2008 avec la préfecture et de désigner le responsables de la télétransmission

VOTE POUR : 37.

La séance est levée à 21h43, le 29 mars 2023

Fait à Athis-Mons, le 30 mars 2023.

Jean-Jacques GROUSSEAU
Maire d'Athis-Mons
Conseiller départemental

